



## **CAMPING \*\* « LE SITE DE CASTELBOUC »**

Le Céret – Sainte-Enimie  
48210 GORGES DU TARN – CAUSSES

Monsieur DIDIER BOSC  
Forme juridique : affaire personnelle, commerçant.

Téléphone en saison : 04.66.48.58.08  
Téléphone hors saison : 04.66.48.55.57

Adresse mail : [camping.lesite@wanadoo.fr](mailto:camping.lesite@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.gorgesdutarn.fr](http://www.gorgesdutarn.fr)

Par décision en date du 23 mai 2013, ATOUT France a classé le camping en catégorie « 2 étoiles  
Tourisme » - N° d'enregistrement : C48 -020362-001  
N° SIRET : 31328260000037  
TVA : FR68313282600  
APE : 5530Z

Moyens de paiement acceptés : Chèque - Espèces - Carte bancaire - Chèque vacances.

---

### **EMPLACEMENTS DE CAMPING - SAISON 2017**

**Ouvert du 15 avril au 30 septembre**

#### **CONTRAT DE RESERVATION**

(à nous retourner)

Entre les soussignés :

**Le locataire / le client :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone(s) : .....

Mail : .....

**et l'exploitant / le camping :**

Monsieur Didier BOSC  
Le Céret – Sainte-Enimie  
48210 GORGES DU TARN – CAUSSES

Pour la réservation de ..... emplacement(s).

Date d'arrivée (à partir de 12 heures) :.....

Date de départ prévue (avant 12 heures) :.....

Nombre d' adulte(s) et d'enfant(s) de + de 7 ans : .....

Nombre d' enfant(s) de - de 7 ans :.....

Electricité : Oui - Non (entourer la réponse correspondante).

Animaux :.....

Conditions spécifiques pour la réservation d'un emplacement de camping en saison :

- Joindre un acompte de 20 € pour un emplacement à l'ordre du camping ;
- Séjour d'un minimum de 5 nuitées ;
- Maximum 6 personnes sur un même emplacement ;
- L'emplacement réservé redevient disponible en l'absence de message 24 heures après la date d'arrivée prévue à 12 heures.

Pas de frais de dossier.

Le locataire / le client, après avoir pris connaissance des **Conditions Générales de Vente** (figurant ci-après) qu'il approuve, se déclare d'accord avec les termes du contrat. Aucune rature ni surcharge ne seront acceptées dans la rédaction du contrat.

Fait en 2 exemplaires à : .....

Fait à : Sainte-Enimie.....

Le : .....

Le : .....

Signatures :

**Le locataire / le client,**

**L'exploitant / le camping  
Didier BOSC,**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### EMPLACEMENTS DU CAMPING « Le Site de Castelbouc »

#### 1° - Prix :

Les prix TTC indiqués le sont par nuitée pour les emplacements de camping.  
La taxe de séjour est incluse dans les tarifs.

#### 2° - Réservations :

Pas de frais de dossier.

Toute réservation de séjour ne sera confirmée qu'à réception de l'acompte, soit : 20 € pour un emplacement de camping.

Les préférences formulées lors des réservations seront satisfaites dans la mesure des possibilités sans engager la responsabilité du camping.

#### 3° - Paiement :

Le règlement du solde du séjour pour les emplacements de camping s'effectue en fin de séjour.

En cas d'interruption de séjour volontaire de la part du client ou par décision du camping pour non respect du règlement intérieur, aucun remboursement ne sera effectué.

Le camping se réserve le droit de relouer l'emplacement à la première demande.

#### 4° - Heures d'arrivée et de départ :

Pour les emplacements : arrivée à partir de 12 heures jusqu'à 20 heures maximum. Ils doivent, par ailleurs, être libérés avant 12 heures le jour du départ.

#### 5° - Modification de la réservation :

Aucune modification n'est en principe possible pendant le mois qui précède la date du début du séjour.

Cependant des modifications pourront être éventuellement acceptées en fonction des disponibilités et possibilités de l'établissement.

#### 6° - Annulation :

Toute annulation de réservation doit être formulée par écrit.

En cas de force majeure (maladie grave, accident, décès, etc.) le camping s'engage à reverser au client la somme déjà encaissée. Dans tous les cas, ce remboursement s'effectuera sur présentation d'un justificatif et sous réserve que la cause de cette demande d'annulation ne soit pas connue au moment de la réservation.

En cas de demande d'annulation non justifiée, dans l'hypothèse d'une rupture moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du montant versé est conservé.

En cas d'annulation pour des raisons incombant au propriétaire gestionnaire du camping, le client obtiendra le remboursement de la totalité de la somme versée.

Sauf indication par écrit ou message du client qui ne se serait pas présenté dans les 24 heures suivant sa date prévue d'arrivée, la location sera annulée et l'acompte conservé.

#### 7° - Divers :

Les mineurs de moins de 18 ans révolus doivent être accompagnés d'un de leurs parents ou d'une personne les représentant. Dans cette dernière hypothèse, une attestation écrite sera à présenter, accompagnée de la copie d'une pièce d'identité du parent ou de l'accompagnant (âgé d'au moins 25 ans) pour décharger de toute responsabilité le gestionnaire du camping.

#### 8° - Assurance :

Le propriétaire gérant décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur caravanier. Il lui appartient de souscrire une assurance pour sa caravane, camping-car ou tente et matériel, ainsi qu'en matière de responsabilité civile.

### **9° - Animaux domestiques :**

Ils sont admis sur le terrain de camping mais doivent être à jour des vaccinations obligatoires et tenus en laisse. Les propriétaires doivent veiller à la propreté de leurs animaux sur le terrain de camping.

### **10° - Règlement intérieur :**

Il peut vous être communiqué sur simple demande formulée par téléphone, mail ou courrier.

### **11° - Droit de rétractation :**

Il est porté à la connaissance du client que, conformément à l'article L.221-28-12° du Code de la consommation :

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

### **12° - Modalités de traitement des réclamations :**

Toute réclamation pendant le séjour doit être portée par écrit à la connaissance du propriétaire gestionnaire, du lundi au samedi et aux heures d'ouverture du camping.

Le propriétaire gestionnaire s'engage, dans ces conditions, à répondre dans les meilleurs délais et à faire preuve de diligence pour trouver des solutions appropriées et conformes à la législation en vigueur.

Toute réclamation après le séjour, sous un délai de 7 jours à compter du départ, doit être faite par lettre en recommandé avec avis de réception à l'attention du propriétaire gérant pour l'obtention d'une réponse dans un délai maximum de 21 jours, faute de quoi, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

### **13° - Informations et accès à une procédure de médiation :**

La directive 2013/11/UE du 21 mai 2013 impose la mise en place, dans tous les Etats membres et pour de nombreux secteurs d'activités, des dispositifs de médiation dans les litiges de consommation. En France, cette directive a été transposée par l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015 et le décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015. Ces textes obligent les professionnels à proposer à leurs clients consommateurs une procédure de médiation gratuite accessible en ligne sur internet.

#### *En conséquence :*

« En cas de litige, et après avoir suivi les modalités de traitement des réclamations de l'établissement telles qu'indiquées au 12° des présentes conditions, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite transmise par lettre recommandée avec avis de réception auprès de l'exploitant.

La procédure de médiation peut être engagée :

#### *En ligne :*

Sur [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)

#### *Par courrier ou courriel :*

Médicys  
73 Boulevard de Clichy  
75009 Paris  
[contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr)

auprès du Centre de médiation et de Cyber-services de règlement amiable des huissiers de justice, en abrégé « MEDICYS », association régie par la loi du 1er juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901 avec laquelle nous avons contractualisé (le 22/12/2016 pour une durée de 3 ans) pour répondre à nos obligations légales ».

Les conditions de la médiation applicables au client sont précisées sur le site [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)

**14° - Utilisation et divulgation des données personnelles :**

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au responsable du camping.

Le camping utilise les données personnelles uniquement à des fins :

- d'administration technique du site Internet, afin de vous donner accès à des informations spécifiques ;
- de communication avec vous dans le cadre de la gestion de la relation avec le client.

Vos données personnelles ne seront en aucun cas divulguées à des tiers, ni utilisées à d'autres fins.

**15° - Juridiction :**

En cas de litige qui ne serait pas réglé par la procédure de médiation, le demandeur pourra saisir la juridiction compétente conformément à l'article 46 du Code de procédure civile.

© 2016 - Camping « Le Site de Castelbouc » & AdE